

## Burundi : le ministre Buzingo explique le redéploiement des enseignants

@rib News, 04/02/2011 â€“ Source Xinhua Le ministre ayant dans ses charges l'enseignement de base et secondaire a animé ce mercredi une conférence de presse pour éclairer l'opinion sur l'opération de redéploiement des enseignants dans ce secteur, une opération qui a été mal acquise par les concernés. "C'est un projet qui présente beaucoup d'avantages, que ce soit au niveau de l'élève, que ce soit au niveau des enseignants eux-mêmes ou que ce soit au niveau du gouvernement", lance le ministre Séverin Buzingo.

Le ministre Séverin Buzingo explique alors, les chiffres à l'appui, le manque à gagner observé qui a conduit à cette opération de réaffecter les enseignants dans les écoles effectifs faibles. "Au lieu de faire 6 ans, l'on a découvert qu'un élève fait aujourd'hui 4 ans, 3 mois et 3 semaines. Un enseignant, qui devrait prêter 1050 heures par an, ne prêche que 561 heures par an. Cela veut dire que les connaissances de l'élève ne respectent pas le volume horaire. Le gouvernement quant à lui va gagner puisque le manque à gagner dû aux salaires payés à ces enseignants était de 7 milliards de FBU en 2008 (plus de 5 000 000 de dollars), ce qui équivaut aujourd'hui par projection à 10 milliards de FBU (plus de 8 000 000 de dollars)". Pour ce qui est des critères sur lesquels ils se basent dans ce travail de redéploiement, le ministre a tenu à préciser qu'on a essayé d'être le plus objectif que possible même en l'absence des représentants des enseignants qui n'ont pas voulu siéger dans la commission de redéploiement avec deux nouveaux syndicats accusés d'être manipulés par le gouvernement. Ces critères sont notamment l'ancienneté où les plus jeunes au service seront les premiers à être redéployés, l'état civil qui donne avantage aux veufs, le titulaire d'une classe et son suppléant où c'est ce dernier qui part le premier, le dossier disciplinaire, le genre, l'état de santé qui protège ceux qui ont une maladie chronique grave ainsi que la proximité de la nouvelle école d'affectation par rapport à l'origine de la personne à redéployer. Un appel a été lancé à ces enseignants pour qu'ils respectent ces critères et les injonctions qui leur seront données, faute de quoi des sanctions s'appliqueront. "Il faudra qu'ils suivent les injonctions qui leur seront données en ce qui concerne l'application de ce redéploiement. Sinon, la loi sera appliquée à quiconque qui n'observera pas cette volonté du gouvernement", a tenu à préciser le ministre Séverin Buzingo. Les syndicats du primaire et du secondaire ont souvent crié à leur déstabilisation et le service s'est ralenti ces derniers jours dans la plupart des écoles de l'enseignement primaire par lesquelles ce redéploiement va commencer. Au total, sur les 36 mille enseignants, ce sont environ 3 600 qui seront redéployés.